

IDHAE

A commander

Handicap et protection du droit européen et communautaire

Entre droit européen et droits internes

Sous la direction de
Christophe PETTITI et de Bertrand FAVREAU

Avant propos

par Monsieur Dean SPIELMANN, Juge à la Cour
européenne des Droits de l'Homme
Les droits de la personne handicapée et la CEDH, par
Bertrand FAVREAU, avocat au barreau de Bordeaux, Président
de l'IDHAE

Les protections offertes par le droit communautaire, par
Frédérique AST, docteur en droit, juriste d'entreprise
Les garanties de la Charte sociale européenne, par Christophe
PETTITI, avocat au barreau de Paris, Secrétaire général de
l'Institut de Formation en Droits de l'Homme du barreau de Paris

Les protections offertes par le droit belge, par Frédéric
KRENC, avocat au barreau de Bruxelles, Secrétaire général de
l'Institut des Droits de l'Homme du barreau de Bruxelles

Les protections offertes par le droit français, par Philippe
FROIN, avocat au barreau de Bordeaux, Vice-président de
l'Institut des Droits de l'Homme du barreau de Bordeaux

Les protections offertes par le droit italien, par Tommaso
CAPRIOGLIO, avocat au barreau de Venise

Les protections offertes par le droit roumain, par Silvia
PETROSEL, avocat au barreau de Bucarest



Quelque 650 millions de personnes vivant dans le monde, c'est-à-dire 10 % de la population mondiale, souffrent d'une quelconque incapacité. Plus des deux tiers vivent dans des pays en développement et seuls 2 % des enfants handicapés dans ces pays bénéficient de services adaptés à leurs besoins. Un changement radical s'est opéré au cours des dernières décennies. Les personnes handicapées sont considérées comme des sujets et non plus des objets. A la compassion a succédé une nouvelle conception : l'approche des Droits de l'Homme. La prise de conscience s'est manifestée à l'échelle des instruments internationaux. Et il appartient aux Etats de droit de garantir aux personnes handicapées la jouissance de leurs droits fondamentaux: la dignité de tout être humain, les principes d'autonomie, de libre disposition de soi et d'autodétermination, l'égalité de tous les êtres humains quelles que soient les différences. Quels sont ces droits ? Comment les invoquer ?

Des études récentes révèlent que quelques 40 états appartenant à toutes les régions du monde ont adopté des dispositions législatives sur la non-discrimination à l'encontre des personnes handicapées ou sur l'égalité des chances. Ce mouvement a donné naissance à la Convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés, premier instrument juridiquement contraignant du 21^e siècle en matière de droits de l'homme, finalement adoptée le 28 août 2006 et dont on trouvera le texte intégral dans ce volume.

Le Colloque International "*Handicap et protection du droit européen et communautaire -Entre droit international et droits internes*" s'est tenu à Paris, le 27 octobre 2005, sous l'égide de l'IDHAE et des Instituts des droits de l'Homme de Paris, Bruxelles et Bordeaux à l'occasion de la remise du X^{ème} Prix International des droits de l'Homme Ludovic-Trarieux – "L'hommage des Avocats à un avocat", avec les contributions de Frédérique AST, Tommaso CAPRIOGLIO (Italie), Bertrand FAVREAU, Philippe FROIN (France), Frédéric KRENC (Belgique), Christophe PETTITI, Silvia PETROSEL (Roumanie), précédé par un avant-propos de M. Dean SPIELMANN, juge à la Cour européenne des droits de l'Homme.

A Commander aux Editions

BRUYLANT

67, Rue de la Régence

B 1000 BRUXELLES

Tél : +32 (0)2 512 98 45 - fax : +32 (0)2 511 72 02

info@bruylant.be